

PROCES VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE 29 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de **Sylvie LARROCHELLE**, Maire.

Étaient présents : Mr Gabriel COIGDARRIPPE, Mme Corinne CIBIN, Mr Thierry LAGAHE, Mr Guy LALOO, Mr Bertrand BACQUET, Mme Chantal LATERRADE, Mr Pierre NIPOU, Mme Bénédicte BOURGUINAT, Mr Philippe POSE,

Absents excusés : Mme Cécile BOTHUA (procuration à LATERRADE Chantal), Mme Patricia PEBROCO, Mr Benjamin ALVES,

Absent : Mr François ANTONY,

Mr Guy LALOO a été élu secrétaire de séance, conformément à la loi.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Décision modificative
- Eaux pluviales : route de Souye
- Régularisation terrain copropriété MENICOU
- Choix bureau études, structure toiture Maison Pour Tous
- Divers

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024.

1 – Délibération n° 2024-2904-01 : FINANCES PUBLIQUES DECISION MODIFICATIF

Le Maire présente à l'assemblée les décisions modificatives à apporter au budget 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : annulation crédits

Art. 675 -042	cession	- 115 €
---------------	---------	---------

Dépenses : ouverture crédits

Art 60612	Electricité	+ 115 €
-----------	-------------	---------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : annulation crédits

Art. 2313 (23)	constructions	- 25 050 €
----------------	---------------	------------

Dépenses : ouverture crédits

Art. 2313 (041)	créances autre établissement	+ 25 050 €
-----------------	------------------------------	------------

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus

Délibération n° 2024-2904-02 : FINANCES PUBLIQUES

ACQUISITION PARCELLES GELIZE

Le Maire expose qu'il serait nécessaire d'acquérir deux terrains jouxtant la voie communale dite Route de Souye, afin d'entretenir les abords de cette voie et de la sécuriser.

Il propose d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 26 et n° 194, d'une superficie respective de 260 m² et de 400 m², appartenant aux consorts GELIZE, au prix d'un euro le mètre carré.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - d'acquérir, au prix d'un euro le mètre carré, les parcelles cadastrées section B n° 26 et n° 194, d'une superficie respective de 260 m² et de 400 m², appartenant aux consorts GELIZE ;
- de classer les emprises dans le domaine public.

PRÉCISE que tous les frais seront à la charge de la Commune.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de mettre le plan et le tableau de classement des voies communales à jour.

Eaux pluviales route de Souye / impasse Loncouat

Le conseil municipal décide de faire un busage sous l'emprise du chemin « impasse Loncouat », en buse cannelée Ø 500.

C'est l'entreprise CAZABAN qui a été retenue pour un coût de 20 972.00 HT
Une demande de subvention au titre des intempéries a été sollicitée.

Régularisation terrain copropriété MENICOU

Afin de régulariser la situation, le conseil municipal décide de céder gratuitement au syndicat des copropriétaires de l'Immeuble PEROCQ une partie des parcelles A N° 965 p et A n° 968p. La superficie sera définie après passage du géomètre. Il décide également d'instituer gratuitement une servitude d'écoulement des eaux pluviales grevant la parcelle A n° 1111, appartenant au même syndicat ci-dessus.

Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge du particulier, Mr et Mme BLED.

Choix bureau d'étude structure MPT

C'est le bureau d'études Techni 40 qui a été retenu pour un coût de 900 € HT.

1- DIVERS

- BORNE CAMPING CAR : celle-ci n'est plus utile au niveau de l'aire de la Souye,

et de plus ne fonctionne pas. L'office de tourisme peut la récupérer s'il le souhaite.

- CONCERT ROCK 14.09.2024 : le conseil municipal est d'accord pour le prêt de la salle à titre gratuit. Il leur est demandé de faire participer les associations communales si possible.
- ETE CULTUREL 2024 : un ciné en plein air est prévu le 16 juillet 2024 à Higuères-Souye dans le cadre « Eté culturel » avec le parvis et la CCNEB. En cas de mauvais temps, il est proposé le repli à la MPT de Barinque. Le conseil est d'accord.

Fin de séance : 21H30

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 3

Liste des membres présents :

Mr Gabriel COIGDARRIPPE, Mme Corinne CIBIN, Mr Thierry LAGAHE, Mr Guy LALOO, Mr Bertrand BACQUET, Mme Chantal LATERRADE, Mr Pierre NIPOU, Mme Bénédicte BOURGUINAT, Mr Philippe POSE,

Signature du Maire : 	Signature du secrétaire de séance : 
---	---

